



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Faits caractéristiques

L'exercice comporte une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011. L'exercice précédent comportait une durée de 12 mois.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2011 du CFPS a voté la dissolution de l'Association et a décidé de dévoluer l'ensemble des biens du CFPS au CROS du Centre.

Les biens ont été dévolus à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2010. L'actif apporté s'élève ainsi à 177 811.05 euros auquel il convient de déduire un passif de 105 747.08 euros, soit un actif net apporté de 72 063.97 euros dévolué dans son intégralité au CROS.

Le CROS du Centre a repris à son compte les opérations réalisées par l'association CFPS entre le 1^{er} janvier 2011 et le jour de la signature de l'acte de dévolution (1^{er} septembre 2011).

Règles et méthodes comptables

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Notes liées à l'actif du bilan

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

La durée d'usage a été retenue dans le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables, l'entité étant en dessous des seuils réglementaires.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Créances

Les créances à recevoir sont les suivantes :

- Prestations CPCA :	43 517.30 €
- Divers clients :	2 076.55 €
- CDOS 41 (AGEFOS PME)	1 200.00 €
- DLA 37- ASSO ID 37 :	2 989.50 €
- Clients factures à établir :	205.00 €
- Débiteurs à recevoir (GE capital, uniformation) :	5 566.83 €

Les subventions à recevoir et les soldes :

- La subvention de fonctionnement du C R concernant l'année 2011 : 22 436.00 €

La trésorerie

La trésorerie augmente de 137 816.23 €.

Charges comptabilisées d'avance :

-Loyer d'avance	10 891.88 €
-Intervention informatique et maintenance	1 721.24 €
-Assurance	378.79 €
-Location machine a affranchir, forfait copies, standard	617.86 €
-Prestation experts et déplacements	3 062.76 €
-Repas commission CNDS 2012	440.20 €

Notes liées au passif du bilan

Fonds propres

La variation des fonds propres entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre s'élève à 85 367.69 € et s'explique de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2011 :	18 873.71 €
Reprise subventions d'investissement	- 5 569.99 €
Apport fonds associatif CFPS	45 033.44 €
Apport report à nouveau CFPS	27 030.53 €

Provisions pour risques

La variation de 5 394.96 € correspond à la reprise aux provisions des indemnités de fin de carrière.

Dettes

Les dettes fournisseurs pour :	54 325.84 €
Les dettes fiscales et sociales comprennent les postes suivants :	
- dettes congés payés et primes :	13 889.00 €
- dettes sur charges sociales congés payés et primes :	6 359.00 €
- dettes aux organismes sociaux :	27 603.31 €
- taxe sur les salaires et la formation continue :	4 788.00 €
- indemnités CPAM à reverser	1 281.93 €

Les autres dettes comprennent des postes suivants :

- CNDS innovation sociale:	14 778.00 €
- femmes et sport :	1 555.44 €

Produits constatés d'avance : 37 719.76 €

Notes liées au compte de résultat

Ventilation des produits

Les prestations CPCA et DLA ont augmenté sur l'exercice 2011 d'un montant s'élevant à 22 484.18 €.

Les subventions CNDS se sont élevées à 220 833.00 €.

Les subventions du Conseil Régional se sont élevées à 152 613.00 €, celles-ci comprennent les subventions Cap'Asso pour un montant de 19 110.00 € et la subvention de fonctionnement 133 503 €.

Divers subventions (CUI.CAE) pour un montant de 10 465.00€

Les autres produits comprennent les cotisations des ligues, remboursement de repas, un abandon de créances.

Charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles correspondent à une régularisation des caisses retraites 2009, pour une valeur de 739.00 €. Les produits exceptionnels correspondent à diverses régularisations antérieures pour un montant de 11.60 €

Rémunération globale des trois plus hauts cadres dirigeants :

Néant.